



**PREFECTURE
DE PARIS**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

RECUEIL DES ACTES
ADMINISTRATIFS SPÉCIAL
(NOMINATIFS)
N°75-2024-379

PUBLIÉ LE 28 JUIN 2024

Sommaire

Direction régionale des finances publiques d'Île-de-France et du département de Paris / Division pilotage

75-2024-06-25-00011 - Arrêté portant désignation des membres de la commission de sélection des candidatures à un recrutement sans concours dans le corps des agents administratifs des Finances publiques dans le département de Paris (1 page)

Page 3

Préfecture de Police / Cabinet

75-2024-06-28-00001 - Arrêté n°2024-00878 autorisant un spectacle aérien public d'aéronefs sans équipage à bord [??] à l'hippodrome de Longchamp à Paris 16ème [??] le 30 juin 2024 dans le cadre du festival SOLIDAYS 2024 [??] (3 pages)

Page 5

Préfecture de Police / Secrétariat général de la zone de défense et de sécurité de Paris

75-2024-06-28-00007 - Arrêté n° 2024-00883 du 28 juin 2024 Portant délivrance du brevet national de sécurité et de sauvetage aquatique (1 page)

Page 9

Direction régionale des finances publiques
d'Île-de-France et du département de Paris

75-2024-06-25-00011

Arrêté portant désignation des membres de la
commission de sélection des candidatures à un
recrutement sans concours dans le corps des
agents administratifs des Finances publiques
dans le département de Paris

**Arrêté portant désignation des membres de la commission de sélection
des candidatures à un recrutement sans concours
dans le corps des agents administratifs des Finances publiques
dans le département de Paris**

La Directrice générale des Finances publiques,

Vu le décret n° 2016-1084 du 3 août 2016 qui a modifié le décret n° 2010-984 du 26 août 2010 portant statut particulier du corps des agents administratifs des Finances publiques,

Vu l'arrêté du 13 juin 2024, publié au JO du 15 juin 2024, autorisant l'ouverture au titre de l'année 2024 d'un recrutement sans concours d'agents administratifs des Finances publiques,

A R R Ê T E :

Article 1 : sont désignés membres de la commission de sélection compétente à l'égard du recrutement sans concours dans le corps des agents administratifs des Finances publiques dans le département de Paris :

- Madame Nadia HIMPENS, Administratrice de l'État, Responsable du Département des professionnels et du recouvrement, à la DRFIP d'Île-de-France et de Paris ;
- Monsieur Adrien DELPON, Inspecteur des Finances publiques, chargé de recrutement, à la DRFIP d'Île-de-France et de Paris ;
- Monsieur Xavier MESTAS, Conseiller recrutement, France Travail, Agence Paul Lelong à Paris.

Article 2 : est nommée en qualité de présidente de la commission de sélection précitée, Mme Nadia HIMPENS, Administratrice de l'État, Responsable du Département des professionnels et du recouvrement à la DRFIP d'Île-de-France et de Paris.

Article 3 : les dispositions du présent arrêté prennent effet au 25 juin 2024.

Fait à Paris, le 25 juin 2024

Pour la Directrice générale et par délégation,

signé

Céline VILLENEUVE,
Administratrice des Finances publiques adjointe

Préfecture de Police

75-2024-06-28-00001

Arrêté n°2024-00878 autorisant un spectacle
aérien public d aéronefs sans équipage à bord
à l hippodrome de Longchamp à Paris 16ème
le 30 juin 2024 dans le cadre du festival
SOLIDAYS 2024

Paris, le 28 juin 2024

Arrêté n°2024-00878

**autorisant un spectacle aérien public d'aéronefs sans équipage à bord
à l'hippodrome de Longchamp à Paris 16^{ème}
le 30 juin 2024 dans le cadre du festival SOLIDAYS 2024**

LE PREFET DE POLICE

Vu le code des transports, notamment son article R. 6211-6 ;

Vu l'arrêté interministériel du 10 novembre 2021 modifié relatif aux manifestations aériennes ;

Vu la demande présentée par Rodrigue FALEME, directeur général adjoint de SOLIDAYS, d'organiser un spectacle aérien public d'aéronefs sans équipage à bord le 30 juin 2024 sur l'hippodrome de Longchamp, à Paris 16^{ème} ;

Vu l'autorisation d'exploitation FRA-OAT-2024MAGI0014/000 délivrée le 18 juin 2024 par la direction de la sécurité de l'aviation civile nord pour cette opération ;

Sur proposition de la préfète, directrice de cabinet ;

A R R E T E

Article 1^{er}

Monsieur Rodrigue FALEME, directeur général adjoint de SOLIDAYS, est autorisé à organiser un spectacle aérien public d'aéronefs sans équipage à bord à l'hippodrome de Longchamp à Paris 16^{ème}, le 30 juin 2024, entre 22h30 à 23h59 (heures locales).

Article 2

Cette opération s'effectuera sous la responsabilité de Monsieur Bruno MARLOIS et de Madame Sixtine MARLOIS-PELLISSIER, respectivement directeur des vols et directrice des vols suppléante.

Article 3

Les dispositions de l'arrêté interministériel du 10 novembre 2021 modifié susvisé relatif aux manifestations aériennes devront être respectées.

Article 4

Le jour de l'opération, le directeur des vols devra impérativement contacter, une heure avant chaque décollage, le centre d'information et de commandement (CIC) de la direction de l'ordre public et de la circulation (DOPC) de la préfecture de Police (tél : 01 53 73 90 62) afin d'obtenir la confirmation ou l'annulation de la mission en fonction des autres survols déjà programmés et d'éventuelles circonstances locales signalées par l'état-major de la DOPC.

Article 5

Si des circonstances exceptionnelles l'exigeaient, le spectacle aérien pourrait être annulé.

Article 6

Le directeur de l'ordre public et de la circulation de la préfecture de Police de Paris, le directeur de la sécurité de l'aviation civile nord et l'organisateur de la manifestation aérienne sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera notifié à Monsieur Bruno MARLOIS et Madame Sixtine MARLOIS-PELISSIER, respectivement directeur des vols et directrice des vols suppléante. Il sera également publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de la région d'Île-de-France, préfecture de Paris et de la préfecture de Police et sur le site internet de la Préfecture de Police de Paris.

Le préfet de Police,

La sous-préfète,

Directrice adjointe du cabinet

Signé :

Elise LAVIELLE

VOIES ET DELAIS DE RECOURS

Si vous estimez devoir contester la présente décision, il vous est possible, dans un délai de deux mois à compter de la date de la notification :

- **soit de saisir d'un RECOURS GRACIEUX**
le Préfet de Police
7/9, boulevard du Palais - 75195 PARIS RP

- **ou de former un RECOURS HIERARCHIQUE**
auprès du Ministre de l'intérieur
Direction des libertés publiques et des affaires juridiques
place Beauvau - 75008 PARIS

- **soit de saisir d'un RECOURS CONTENTIEUX**
le Tribunal administratif compétent

Aucune de ces voies et recours ne suspend l'application de la présente décision.

Les recours GRACIEUX et HIERARCHIQUE doivent être écrits, exposer les arguments ou faits nouveaux et comprendre la copie de la décision contestée.

Le recours contentieux, qui vise à contester la LEGALITE de la présente décision, doit également être écrit et exposer votre argumentation juridique.

Si vous n'aviez pas de réponse à votre recours GRACIEUX ou HIERARCHIQUE dans un délai de deux mois à compter de la réception de votre recours par l'administration, votre demande devra être considérée comme rejetée (décision implicite de rejet).

En cas de rejet des RECOURS GRACIEUX ou HIERARCHIQUE, le Tribunal administratif peut être saisi d'un recours contentieux dans le délai de deux mois à compter de la date de la décision de rejet.

Préfecture de Police

75-2024-06-28-00007

Arrêté n° 2024-00883 du 28 juin 2024 Portant
délivrance du brevet national de sécurité et de
sauvetage aquatique

Arrêté n° 2024-00883

Portant délivrance du brevet national de sécurité et de sauvetage aquatique

Le préfet de Police,

Préfet de la Zone de défense et de sécurité de Paris,

Vu le code du sport ;

Vu l'arrêté du 23 janvier 1979 modifié fixant les modalités de délivrance du brevet national de sécurité et de sauvetage aquatique ;

Vu le procès-verbal en date du 08 février 2024 validant la liste des candidats admis à l'examen du brevet national de sécurité et de sauvetage aquatique,

Arrête :

Article 1^{er}

Le brevet national de sécurité et de sauvetage aquatique organisé par la Société nationale de sauvetage en mer, à Paris (75), est délivré aux personnes dont les noms suivent par ordre alphabétique avec le département du lieu de résidence :

| | |
|------------------------------|------------------------------|
| M. BETTON Yoann (Val d'Oise) | M. BROMET Antoine (Yvelines) |
|------------------------------|------------------------------|

Article 2

Le présent arrêté sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de la région d'Île-de-France, préfecture de Paris et de la préfecture de police.

Fait à Paris, le 28 juin 2024

Pour le préfet de Police,
Pour le préfet, Secrétaire général
de la Zone de défense et de sécurité,
La Cheffe du bureau des associations de
sécurité civile

Signé : Amaryllis SIMON